



**COMPTE RENDU  
du Comité Syndical  
du 10 mars 2016**

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEOUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), André LEFEUVRE, Joël SIELLER, Nicolas BELLOIR, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paerie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

**Nombre de Membres du Comité présents : 15**

**Nombre de Membres du Comité votants : 15**

Date de la convocation : le 29 février 2016

**ORDRE DU JOUR**

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 19 janvier 2016
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°4 AVA : approbation de l'AVP et poursuite du projet
- N°5 Compte Administratif 2015
- N°6 Approbation du Compte de Gestion 2015
- N°7 Affectation du résultat 2015
- N°8 Adoption du Budget Primitif 2016
- N°9 Adoption du programme d'opérations 2016
- N°10 Création d'un poste de rédacteur dans le cadre de la promotion interne
- N°11 Complément du Régime indemnitaire pour la catégorie B administratif
- N°12 Convention d'échange de données sur les niveaux des ressources souterraines
- N°13 SDCl : avancement et suite à donner

**ADMINISTRATION GENERALE**

En préambule, M. Fauvel demande à monsieur Trouslard de procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint la séance du comité syndical est ouverte.

**N°16/03/01 Approbation PV du comité du 19 janvier 2016**

Il est validé à l'unanimité.

**N°16/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Valérie FAUCHEUX est désignée comme secrétaire de séance.

**N°16/01/03 Point sur les délégations du Président et du bureau**

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
20/01/2016	Création et installation ligne téléphonique	Hexatel	504.00

*\*Personnel :*

Date	Type de contrat
01/03/2016	Passage d'un agent à temps partiel de droit à 80%

**Le comité prend acte des décisions prises.**

**N°16/03/04 AVA : approbation de l'AVP et poursuite du projet**

- Monsieur FAUVEL explique qu'il a présenté le projet devant dans tous les comités des SMP et a été invité au bureau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Madame PANNETIER souhaite que cette présentation soit refaite afin que tous les membres présents puissent en bénéficier. Monsieur TROUSLARD présente le projet dans sa globalité. (présentation jointe)

Monsieur FAUVEL précise qu'il est du devoir du SMG de sécuriser le département. Il signale que ce projet doit être réalisé afin de répondre à la sécurisation de l'eau dans le département qui ne pourra pas compter sur de nouveaux barrages. Il fait remarquer que les débits étiages ne sont pas toujours respectés, qu'il existe des pollutions algales dans certains barrages, qu'il faut prendre en compte les problèmes climatiques (sécheresse automnale).

Monsieur FAUVEL ajoute que ce projet inscrit au schéma départemental en 2000 est établi en coordination avec IAV qui de fait n'a pas créé de nouvelle filière sur l'usine de Férel. Les investissements ont donc été optimisés.

Il rapporte qu'après de nombreux échanges avec Monsieur le Président de la CEBR, il propose une signature des marchés en 2019.

Monsieur FAUVEL souhaite parler de l'amendement proposé par la CEBR, reçu avant le comité, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Monsieur NADESAN remercie Monsieur FAUVEL et précise que la CEBR a la volonté d'un consensus. Il est satisfait des différents échanges récents. La proposition correspond déjà à une avancée par rapport à une position plus radicale exprimée en janvier. Il précise que la CEBR tient à réaffirmer un point de vue partagé sur la solidarité départementale. Néanmoins si on peut noter que les échanges entre la CEBR et le SMG ont permis un rapprochement de point de vue, ils ne permettent pas une convergence complète. La divergence porte principalement sur les modalités de réalisation du projet. La CEBR propose d'établir un marché en deux phases : une tranche ferme jusqu'à Sixt (de 15% du projet) qui sécuriserait le sud d'Ouest35 et une tranche conditionnelle qui serait réalisée plus tard, permettant de réserver de l'argent pour la sécurisation de la Côte d'Emeraude et l'abondement d'un fonds de

renouvellement du réseau. Il précise également que le Président de Rennes Métropole "à inscrire cette canalisation sur les différents PLU. Pour conclure, la CEBR estime que décider dès aujourd'hui le projet au complet est trop anticiper et que sa proposition relève d'un pragmatisme nécessaire.

Monsieur FAUVEL intervient et explique qu'il semble très difficile de réaliser ce projet par phase en soulignant l'importance de la tranche conditionnelle (plus de 85%). Il reconnaît que cette canalisation va avoir des conséquences sur le fonctionnement des SMP, mais il estime que la sécurité de l'approvisionnement est à ce prix.

Monsieur BOIVENT rappelle également que l'IAV a abandonné l'idée de créer une nouvelle puisque une canalisation interdépartementale devait être réalisée.

Monsieur LEFEUVRE explique que le département est dynamique et s'étoffe d'environ 11000 habitants par an, que l'Agence de l'Eau s'engagerait aujourd'hui sur une avance de 9 millions d'Euros, qu'actuellement les taux d'intérêts sont extrêmement bas, que les entreprises ont besoin de travail, qu'il est de la responsabilité des élus de tout faire pour que ce projet soit réalisé dans les meilleurs délais.

Il rappelle que tous les ans il est demandé au service de l'Etat des dérogations de pompage.

Madame FAUCHEUX intervient et précise que la CEBR a effectué de nombreux travaux financés en grosse partie par le SMG afin d'effectuer des économies d'eau. La CEBR dispose ainsi d'une marge de 17 Mm<sup>3</sup>, suffisante pour pouvoir secourir le département pendant encore un certain nombre d'années. Elle précise que ce projet condamnerait l'usine de Villejean à fonctionner à blanc pendant 2 mois et que l'Ille et Vilaine n'est pas là pour payer le manque d'organisation des autres départements. La proposition d'une prolongation jusqu'à Sixt est un bon compromis qui permet de répondre aux besoins immédiats du SMP Ouest 35 et permet d'attendre de fixer la réalité des évolutions hydrographiques.

Monsieur LETOURNEL intervient et explique que depuis 2003 les exploitations agricoles sont devenues de plus en plus importantes. Ainsi, en cas de sécheresse, leur report sur le réseau public augmenterait fortement les besoins de pointe. D'autre part, le risque de développement des cyanobactéries est plus prégnant avec le réchauffement climatique.

Monsieur HERVE pense que le développement du département, la situation hydrologique fragile, les incertitudes climatiques mais aussi changement des pratiques agricoles obligent à se positionner sur la réalisation de cette canalisation. Il précise que ce projet a été pensé afin de créer une solidarité départementale mais aussi interdépartementale, en lien notamment avec l'IAV et le Morbihan. Il n'y a pas d'urgence extrême à sa réalisation mais il est du devoir de ce comité de s'engager. Le temps réglementaire, les relations avec les services de l'Etat nécessitent de prendre une décision maintenant. La proposition faite par le Président du SMG35 de signer les marchés courant 2019 semble être raisonnable.

Monsieur BONNIN rappelle que le débat porte sur le phasage. Des inconnues demeurent notamment en matière agricole. La crise de l'agriculture va certainement engendrer des mutations. On voit déjà des processus se mettre en place : substitution des terres fourragères destinées aux élevages au profit de cultures céréalières. Par voie de conséquence, l'appareil industriel va aussi se transformer. Agir en deux étapes permettrait de mieux s'adapter aux besoins. De plus, il faut envisager de prendre en compte les besoins de la Côte d'Emeraude. Les ressources des Côtes d'Armor ne sont pas infinies. Ainsi il faudra envisager une connexion avec l'usine de Rophémel.

Monsieur BOURGEOUX précise que des risques existent concernant la zone du SMPCE, risques à prendre en compte pour prévoir une solution d'avenir pour sa sécurisation. Néanmoins, sur le sujet qui concerne la réunion du jour, il ajoute que le SMPCE est favorable à ce projet de sécurisation du département qui pourra peut-être s'étendre jusqu'à son secteur à moyen terme.

Monsieur NADESAN s'interroge sur la capacité à répondre aux besoins de la Côte d'Emeraude alors que Rophémel sera impactée par l'AVA. Par ailleurs, outre les difficultés techniques s'ajouteront des questions financières. Avec l'AVA, de son point de vue, les marges financières seront réduites.

M. FAUVEL répond qu'il faudra renouveler le travail sur la gestion et la protection de la ressource.

Afin de clôturer ce débat, monsieur FAUVEL propose aux élus de se prononcer sur l'amendement

Monsieur NADESAN demande que le vote soit fait à bulletin secret, ce qui est accepté.

Madame Valérie FAUCHEUX procède au dépouillement :

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**Exprimés : 13**

**Pour : 4**

**Contre : 9**

**Abstentions : 2**

Le projet d'amendement de la CEBR est donc rejeté.

Monsieur Fauvel reprend le projet de délibération proposé dans la note de synthèse :

1°) APPROUVER l'Avant-Projet de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique pour un montant de travaux estimé à 30,5M€, et rendre ainsi définitive la rémunération du maître d'œuvre à sa valeur initiale. Les travaux consistent principalement en la réalisation de 58km de canalisations de diamètre 600 et 700mm, de 2 lieux de stockage (5 000m<sup>3</sup> chacun en 2 bâches) et de pompages, deux à Sixt (un en direction de Goven et un en direction de Ouest35) et un à Villejean en retour vers Goven.

2°) REALISER le projet de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique dans les délais suivants :

- o Signature des marchés travaux en 2019.

3°) VALIDER le fonctionnement de la conduite suivant :

- o Pendant 2/3 du temps, fonctionnement dans le sens Férel vers Rennes et 1/3 du temps dans le sens Rennes vers Férel.
- o Temps de séjour de 3 jours maximum soit, pendant la période d'import : 12 500m<sup>3</sup>/j à répartir sur CEBR, SMPBC, SPIR et Symeval et pendant la période d'export : 18 600 m<sup>3</sup>/j au départ de Villejean ; volumes totaux pour le 35 (hors Ouest35) : 770 000 m<sup>3</sup>/an (différence positive aux volumes échangés).
- o Répartition des volumes sanitaires annuels au prorata du nombre d'abonnés entre CEBR (430 000m<sup>3</sup>), Symeval (174 000m<sup>3</sup>), SMPBC (91 000m<sup>3</sup>), SPIR (73 000m<sup>3</sup>). Vente de la totalité des besoins de Ouest 35, dont 152 000m<sup>3</sup> gratuits et 1 528 000m<sup>3</sup> à 0,50€/m<sup>3</sup> (coût 2015). Prise en charge d'un volume d'achat du SMPEPCE à l'Arguenon au titre de la sécurisation (volume exact à définir).
- o Prise en charge par le SMG du coût d'achat des 770 000m<sup>3</sup> et d'acheminement jusqu'à Villejean.

Monsieur Fauvel fait procéder au vote de ce projet (à mains levées).

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4**

**Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Madame FAUCHEUX intervient pour préciser sa position (note jointe au compte rendu).

Départ de Monsieur André LEFEUVRE qui donne un pouvoir à Madame Rol.

## N°16/03/05 Compte Administratif 2015

M. Trouslard présente de façon détaillée les points 5 à 8. Le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE
<b>Exploitation</b>	6 666 903,31	8 774 284,18	8 798 328,20	<b>10 905 709,07</b>
<b>Investissement</b>	284 689,55	34 891,44	-12 408,58	<b>- 262 206,69</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 951 592,86</b>	<b>8 809 175,62</b>	<b>8 785 919,62</b>	<b>10 643 502,38</b>

Il précise que les Restes à Réaliser de 268 015 € ne sont pas inclus dans le résultat.

Après départ du Président, M. Yannick NADESAN, 1er vice –président, fait procéder au vote.

**Le Compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité**

## N°16/03/06 Approbation du Compte de Gestion 2015

M. Fauvel reprend sa place. Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

**Le Compte de Gestion 2015 est adopté à l'unanimité**

## N°16/03/07 Affectation du résultat 2015

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2015 présente un excédent **10 905 709,07€**. Le déficit de la section d'investissement est de **262 206,69€**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **262 206,69€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **10 643 502,38€**.

**L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.**

## N°16/03/08 Adoption du Budget Primitif 2016

Le budget a été établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 19 janvier 2016.

Une vue d'ensemble du BP **2016** est présentée ci-dessous :

### FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		10 643 502,38
Crédit d'exploitation proposé	18 719 840,96	8 076 338,58
<b>TOTAL</b>	<b>18 719 840,96</b>	<b>18 719 840,96</b>

## INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	262 206,69	
Crédit d'investissement proposé	126 425,53	656 647,22
RàR	268 015,00	
<b>TOTAL</b>	<b>656 647,22</b>	<b>656 647,22</b>

Il est proposé de voter le budget au chapitre, selon les dispositions légales en vigueur.

### Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM + RàR 2015	CA 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2016
011	Charges à caractère Gén.	214 900,00	87 288,55	246 150,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	359 100,00	346 438,73	373 000,00
65	Aut. Char. gestion courante	14 904 300,00	6 211 470,17	17 898 500,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
042	Opé d'ordre de transfert	21 705,86	21 705,86	21 635,03
023	Virement à la section d'investissement	560 000,00	0,00	156 500,00
022	Dépenses imprévues	21 705,86		21 055,93
	<b>TOTAL</b>	<b>16 074 220,39</b>	<b>6 666 903,31</b>	<b>18 719 840,96</b>

La principale évolution est liée à la prévision de dépenses importantes en études (près de la moitié du 011) : patrimoine, données ressources, site internet.

### Recettes d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM + RàR 2015	CA 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2016
013	Atténuation de charges	4 000,00	18 953,34	3 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes	7 200 000,00	8 650 736,69	0,00
74	Subvention d'exploitation	68 000,00	95 253,75	8 068 600,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	3 847,21	4 400,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 101,00	
042	Opé d'ordre de transfert	392,19	392,19	338,58
	Excédent d'exploitation reporté	8 798 328,20		10 643 502,38
	<b>TOTAL</b>	<b>16 074 220,39</b>	<b>8 774 284,18</b>	<b>18 719 840,96</b>

A noter l'augmentation de la recette liée à la surtaxe (+1ct à partir de 2015) et son changement de chapitre d'affectation (74 au lieu de 70).

## Investissement

### Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM + RàR 2015	CA 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2016
13	Subvention d'équipement			
20	Immobilisation Incorporelles	534 240,00	265 780,50	216 022,00 (dont RAR 267 527,50 nouvelle répartition -53 505,50€)
21	Immobilisation Corporelles	31 500,00	18 516,86	31 487,50 (dont RAR 487,50€)
23	Immobilisation en cours			
020	Dépenses Imprévues	16 073,67		13 086,95
040	Opé. d'ordre de transfert	392,19	392,19	338,58
4581	Total des opérations pour compte de tiers			133 505,50 (*)(dont 53 505,50€ (2016) et 80000€ (2015))
	<b>Solde d'exécution Négatif reporté</b>	<b>12 408,58</b>		<b>262 206,69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>594 614,44</b>	<b>284 689,55</b>	<b>656 647,22</b>

(\*Prise en charge des études AVA par l'IAV (20%)

### Recettes

Chap	Libellé	BP 2015 + DM + RàR	CA 2015	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2016
20	Immo incorporelles (frais d'étude)			80 000,00
21	Immobilisation corporelles			
27	Autres immo. financières			
10	Dot. Fond divers et réserves	12 908,58	13 185,58	265 006,69
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 705,86	21 705,86	21 635,03
4582	Opération pour compte de tiers			133 505,50
021	Virement sect° d'exploitation	560 000,00		156 500,00
	Excédent d'invest. reporté			
	<b>TOTAL</b>	<b>594 614,44</b>	<b>34 891,44</b>	<b>656 647,22</b>

Monsieur Trouslard apporte quelques précisions concernant des nouvelles écritures, en effet l'IAV participe à hauteur de 20% des dépenses liées à la réalisation des études de la 3ème tranche, cette participation fait l'objet d'écriture sur les articles 4581 et 4582.

**Le budget est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).**

Départ de Monsieur Nicolas BELLOIR qui donne son pouvoir à Monsieur BOURGEOUX.

**N°16/03/09 Adoption du programme d'opérations 2016**

Monsieur Trouslard précise qu'un chiffre sur le programme d'opération doit être modifié. En effet, pour le SMPBC le montant de la participation aux actions innovantes doit être de 6 000€ à la place de 20 000€ proposés initialement.

Le programme est joint en annexe. Voici le tableau récapitulatif :

Collectivité	Report RàR 2015	Programme 2016	TOTAL
SMPBC	164 100	349 000	513 100
CEBR	677 580	2 534 900	3 212 480
SMP CE	594 100	466 700	1 060 800
SMP Ouest 35	228 032	246 200	474 232
SMP Ille et Rance	-	63 500	63 500
SMP la Valière	1 165 476	1 132 050	2 297 526
IAV	-	300 000	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 829 289</b>	<b>5 092 350</b>	<b>7 921 639</b>

Ce programme d'opérations, d'un montant très proche de celui de 2015, pourra être complété en cours d'année (lignes sans montant inscrit aujourd'hui) quand on connaîtra les montants précis à financer.

M. TROUSLARD rappelle la méthode adoptée de financement :

- Si les travaux sont inscrits au schéma départemental : financement à 100%
- Si les travaux sont portés par les SMP, sans inscription au schéma : financement possible jusqu'à 30%
- Sur les PPC : financement des études à 100% puis 50% du reste à charge avec plafonnement
- Sur les bassins versants : complément dans la limite d'une enveloppe

**Le programme d'opération est adopté à l'unanimité.**

Départ de Monsieur Philippe BONNIN

**N°16/03/10 Création d'un poste de Rédacteur dans le cadre de la promotion interne**

Monsieur Fauvel explique que dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial. Afin de nommer cet agent sur ce grade, Monsieur le Président propose au comité syndical de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Il précise que le poste d'adjoint principal de première classe sera supprimé à la titularisation de l'agent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**N°16/03/11 Complément du Régime indemnitaire de la catégorie B administratif**

Il est proposé de compléter provisoirement, en attendant la mise à place du RIFSEEP, le régime indemnitaire de la catégorie B afin de tenir compte de la création du poste de rédacteur, par la création de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).

Rédacteur – Cat. B	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IEMP (coef 0 à 3) : <b>1 492 €</b>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.</li> <li>• IFTS - (coef 0 à 8) : <b>857,93 €</b></li> </ul>
--------------------	--

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



07/07/2016 11:00:00

Envoyé en préfecture le 07/07/2016  
Reçu en préfecture le 07/07/2016  
Affiché  
ID : 035-253502801-20160628-160601B-DE

## N°16/03/12 Convention d'échange de données sur les ressources souterraines

Antoine DECONCHY présente ce dossier étudié en commission ressource (présentation jointe).

Il n'existe pas actuellement d'outil permettant d'avoir une vue complète et fiable du niveau des ressources souterraines exploitées pour l'eau potable sur le département. Ces données sont pourtant indispensables pour améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes et assurer une gestion équilibrée des ressources sur le long terme et au cours de l'année.

C'est pourquoi il est proposé dans un premier temps d'inventorier les équipements et instruments de mesure existants, puis mettre en place une remontée régulière et automatique des données sur les ressources souterraines (niveaux, volumes prélevés, données qualité) par les exploitants vers le SMG35, avec l'appui des collectivités productrices. Dans le cadre de ses missions « d'observatoire de l'eau potable », le SMG réalisera régulièrement des documents de synthèse sur l'état des nappes ; les données brutes et traitées seront à disposition des collectivités productrices.

Par la suite, le SMG pourra :

- Lancer une étude sur les équipements et procédures à mettre en place pour compléter et fiabiliser la qualité des données de niveaux d'eau (2016) ;
- Mettre en place une base de données partagée sur les niveaux des nappes et des forages.

Les élus souhaiteraient élargir les données aux utilisateurs privés, réfléchir à leur diffusion, faire attention à intégrer les SMP et à relier ces données à celles concernant les bassins versants et donc la protection de la ressource pour mieux anticiper les épisodes de sécheresse, entre autres. Ils notent que cela sera une première étape dans l'affirmation du rôle stratégique du SMG pour une gestion globale et opérationnelle de la ressource.

Il est ainsi proposé de :

- Autoriser la signature d'une convention entre le SMG et les collectivités productrices précisant le rôle de chacun, afin de faciliter et pérenniser ces échanges de données.
- Mettre en place une base de données partagée sur les niveaux des nappes et des forages.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### N°16/03/13 SDCI : avancement et suite à donner

Un nouveau document plus complet (joint à cette note) a été envoyé à la préfecture pour la dernière CDCI (8 février). Celui-ci montre notamment qu'il y a des risques importants de désorganisation des services d'eau potable si rien n'est préconisé. Malheureusement, le préfet ne souhaite pas aborder la question des compétences avant la fixation définitive des contours des EPCI (fin mars).

4 des 6 SMP ont émis un avis favorable à l'organisation préconisée par le SMG. Des propositions ont été faites à la commission gouvernance du 25 février. Deux réunions sont d'ores et déjà envisagées afin de retourner voir la préfecture fin avril-début mai avec une proposition débattue. Le préfet pourrait rajouter des « périmètres » jusqu'à la mi-juin. Une première réunion de travail avec les SMP est fixée au 23 mars à 14H.

**La séance est levée à 17H10**

Envoyé en préfecture le 07/07/2016  
Reçu en préfecture le 07/07/2016  
Affiché le  
ID : 035-253502801-20160628-160601B-DE

